

**Note de présentation du  
Compte Administratif de  
l'exercice 2022**

## SOMMAIRE

<b>LA SITUATION FINANCIÈRE en 2022.....</b>	<b>3</b>
<b>1. LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....</b>	<b>5</b>
1.1. Les résultats comptables 2022 .....	5
1.2. La répartition des dépenses et des recettes par poste .....	6
1.2.1 Les postes de la section de fonctionnement .....	6
1.2.2 Les postes de la section d'investissement .....	7
<b>2. L'ÉVOLUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PAR RAPPORT A 2021.....</b>	<b>8</b>
2.1. L'évolution de la section de fonctionnement.....	8
2.1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement .....	8
2.1.2. Les recettes réelles de fonctionnement .....	10
2.2. L'évolution de la section d'investissement.....	13
2.2.1. Les dépenses réelles d'investissement.....	13
2.2.2. Les recettes réelles d'investissement.....	18

## LA SITUATION FINANCIÈRE en 2022

En 2022, la situation financière de la Ville d'Aubagne à travers son budget principal présente des indicateurs d'épargne qui s'améliorent par rapport à 2021.

En effet, l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, soit 4,986 M€, est en hausse de 35,8 % du fait d'une évolution des recettes supérieure à celle des dépenses.

Par conséquent, le taux d'épargne qui indique la part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture du remboursement en capital, soit 6,49%, est supérieur de 25,9% au taux de 2021.

Face à un remboursement de dette en capital plus élevé en 2022 qu'en 2021 de 4,2%, l'épargne nette augmente plus modestement (+18%) et reste négative à 4,284 M€. Toutefois, son évolution contribue à réduire le besoin de financement des investissements de 14,6%.

Le désendettement de la Ville se poursuit avec une baisse de l'encours de 2,4%, lequel rapporté à l'épargne brute (après correction du fonds de soutien) indique que, toutes choses égales par ailleurs, la Ville serait en capacité d'annuler son stock de dette en 26,1 années contre 36 années en 2021.

Malgré une dette importante héritée du passé, la Ville continue d'investir pour le bien-être et la qualité de vie des Aubagnais. L'excédent réalisé au compte administratif s'explique par une optimisation des coûts de fonctionnement d'une part, et par la recherche systématique de financements extérieurs, d'autre part.

En M€	2021	2022	Évolution
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) (1)	71,274	76,864	7,8%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) (2)	67,602	71,878	6,3%
<b>Épargne brute (3) = (1)-(2)</b>	<b>3,672</b>	<b>4,986</b>	<b>35,8%</b>
<b>Taux d'épargne brute (3)/(1)</b>	<b>5,15%</b>	<b>6,49%</b>	<b>25,9%</b>
Remboursement dette en capital (4)	8,895	9,270	4,2%
<b>Épargne nette (5) = (3)-(4)</b>	<b>-5,223</b>	<b>-4,284</b>	<b>18,0%</b>
Recettes réelles d'investissement hors dette (6)	7,362	5,327	-27,7%
Dépenses réelles d'investissement hors dette et avec travaux en régie (7)	8,658	6,613	-23,6%
<b>Besoin de financement (5)+(6)-(7)</b>	<b>-6,520</b>	<b>-5,570</b>	<b>14,6%</b>
Emprunt (8)	5,200	5,800	11,5%
<b>Désendettement (4)-(8)</b>	<b>3,695</b>	<b>3,470</b>	<b>-6,1%</b>
Encours de la dette au 31/12 (9)	141,787	138,317	-2,4%
Encours fonds de soutien (10)	9,512	8,153	-14,3%
<b>Taux d'endettement [(9)-(10)]/(1)</b>	<b>186%</b>	<b>169%</b>	<b>-8,8%</b>
<b>Capacité de désendettement [(9)-(10)]/(3) (en années)</b>	<b>36,0</b>	<b>26,1</b>	<b>-27,5%</b>

## 1. LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### 1.1 Les résultats comptables 2022 (en M€)

#### FONCTIONNEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES			
Charges de Personnel	42,721	Fiscalité	47,311
Dépenses de gestion	15,666	Intercommunalité	14,831
Frais financiers	8,798	Dotations de l'Etat	5,274
Subventions versées	4,936	Produits de gestion	4,057
		Produits financiers	2,755
		Participations reçues	2,636
		Cessions d'actifs	0,072
<b>Sous-total</b>	<b>72,120</b>	<b>Sous-total</b>	<b>76,936</b>
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Amortissements et Provisions	1,070	Travaux en régie	0,242
Amortissements des charges à répartir	3,025		
Cessions d'actifs (VNC et + value)	0,072		
<b>Sous-total</b>	<b>4,167</b>	<b>Sous-total</b>	<b>0,242</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>76,287</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>77,178</b>
		Excédent de fonctionnement reporté	0,324
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>76,287</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>77,502</b>
		<b>Excédent de fonctionnement 2022</b>	<b>1,215</b>

#### INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES			
Dépenses d'équipement	6,007	Emprunt	5,800
Remboursement de la Dette	9,270	Subventions d'investissement	2,948
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,355	Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	1,572
Divers	0,009	Opérations sous mandat ou pour tiers	0,635
		Dette récupérable AMP	0,172
<b>Sous-total</b>	<b>15,641</b>	<b>Sous-total</b>	<b>11,127</b>
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Travaux en régie	0,242	Amortissements et Provisions	1,070
		Amortissements des charges à répartir	3,025
		Cessions d'actifs (VNC et + value)	0,072
<b>Sous-total</b>	<b>0,242</b>	<b>Sous-total</b>	<b>4,167</b>
OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR DE LA SECTION			
Opérations patrimoniales	2,324	Opérations patrimoniales	2,324
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>18,207</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>17,618</b>
Déficit d'investissement reporté 2021	5,247	Affectation du résultat 2021	0,894
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>23,454</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>18,511</b>
<b>Déficit d'investissement 2022</b>	<b>-4,942</b>		

<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>99,741</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>96,014</b>
-----------------------------------	---------------	-----------------------------------	---------------

<b>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>	<b>-3,727</b>
-----------------------------------	---------------

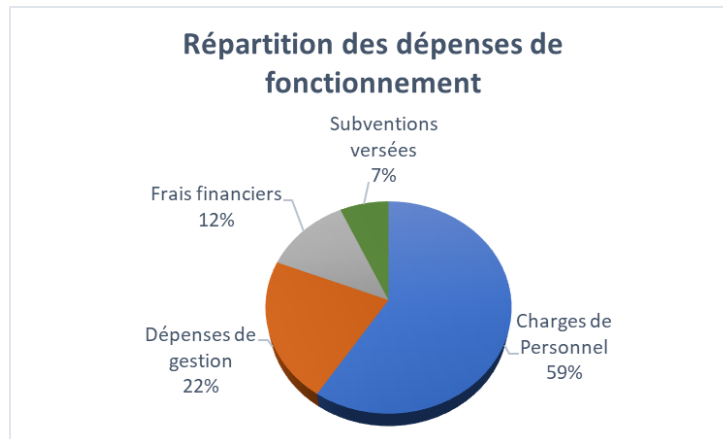
#### RESTES à RÉALISER

Solde section fonctionnement	0,085
Solde section investissement	4,083

<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>0,441</b>
------------------------	--------------

## 1.2 La répartition des dépenses et des recettes par poste

### 1.2.1 Les postes de la section de fonctionnement

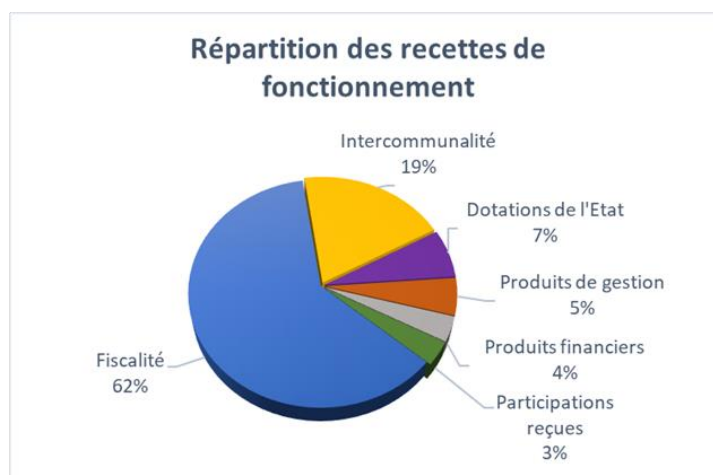


Avec 59% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 42,721 M€, les charges de personnel restent le 1<sup>er</sup> poste de dépenses de la Collectivité mais en dessous de la moyenne de la strate (62,3%).

Les dépenses de gestion courante essentiellement constituées des charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 15,666 M€ et grèvent 22% des crédits.

Le poids des intérêts de la dette est de 12%, en hausse par rapport à 2021.

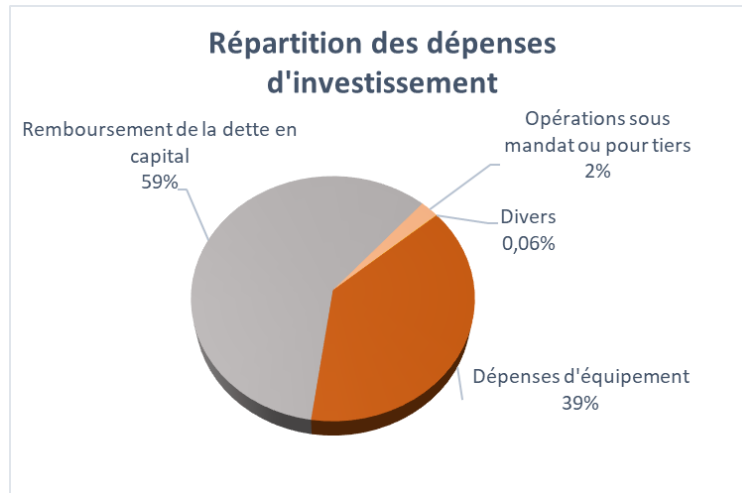
Enfin, 7% des dépenses sont versées sous forme de subventions à des tiers dont le CCAS.



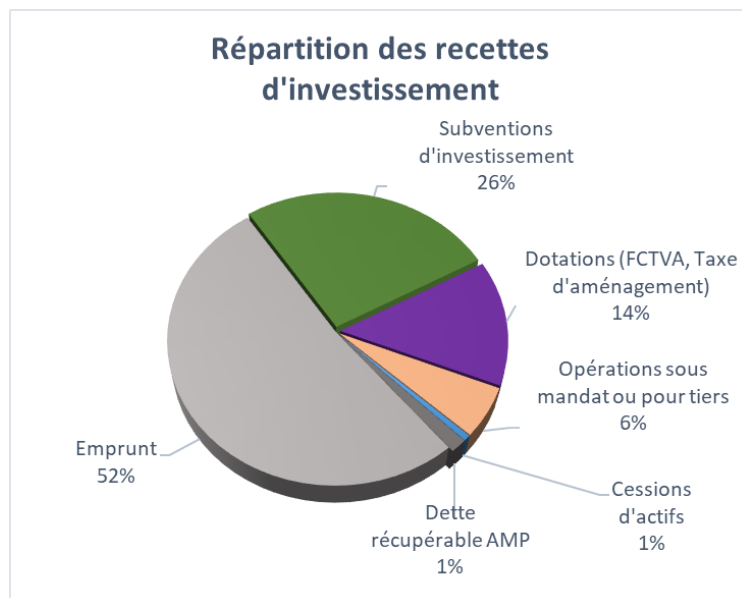
La fiscalité (hors attribution de compensation et Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales) est la principale ressource de la Ville du fait de la faiblesse des autres recettes qui représentent (hors produits en lien avec l'intercommunalité) entre 3 et 7% des financements de la section de fonctionnement.

Particulièrement peu dynamique, la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État est de 84 € par habitant contre 201 € par habitant pour la moyenne de la strate.

### 1.2.2 Les postes de la section d'investissement



Les annuités en capital des emprunts remboursées en 2022 ont pesé pour 59% dans le budget d'investissement, soit davantage que les dépenses d'équipement représentant 39% des crédits de la section. Le poids de la dette continue de grever fortement le budget de la Ville.



Les montants d'emprunts contractés au cours de l'exercice 2022 ont constitué plus de la moitié des ressources disponibles pour financer les dépenses d'équipement. Les subventions obtenues des partenaires de la Ville représentent 26% des recettes d'investissement.

## 2. L'ÉVOLUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PAR RAPPORT A 2021

### 2.1 L'évolution de la section de fonctionnement

Entre 2021 et 2022, les recettes de fonctionnement (hors cessions) augmentent plus vite que les dépenses de fonctionnement (hors travaux en régie). Il en résulte un surplus d'épargne brute par rapport au niveau de celle-ci constaté en 2021.

#### 2.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

(en M€)	CA 2021	CA 2022	Évolutions	
<b>Charges de Personnel</b>	42,760	42,721	-0,038	-0,09%
<b>Dépenses de gestion</b>	14,469	15,666	1,197	8,27%
<b>Frais financiers</b>	5,587	8,798	3,211	57,47%
<b>Subventions versées</b>	5,082	4,936	-0,146	-2,88%
	<b>67,897</b>	<b>72,120</b>	<b>4,223</b>	<b>6,22%</b>
<i>Hors travaux en régie</i>	67,602	71,878	4,277	6,33%

Les dépenses réelles de fonctionnement affichent une hausse de 4,223 M€, soit + 6,22 % par rapport à 2021, principalement du fait de la progression des frais financiers.

Leur taux de réalisation est de 99,25%.

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel (42,721 M€), imputées au chapitre 012, restent stables par rapport à 2021 malgré l'augmentation du point d'indice de 3,5 % appliquée au 1<sup>er</sup> juillet 2022, ceci s'explique par :

- les difficultés de recrutement liées au marché de l'emploi avec de nombreux métiers en tension, qui ont décalé en 2023 certaines embauches,
- la poursuite des efforts de mutualisation et de rationalisation des services,
- la baisse du taux d'absentéisme (-1 point par rapport à 2021) améliorant ainsi le taux de productivité.

Un effort de maîtrise de ce chapitre a été maintenu au cours de l'année 2022, notamment sur la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs comprenant des départs non remplacés, ou des remplacements effectués avec des salaires de niveau débutant ou médian, ainsi qu'une légère baisse des vacances observées de 0,5 % sur 2022.

Ces efforts sont venus pallier les augmentations réglementaires incombant à l'employeur territorial.



- **Les dépenses de gestion**

Les dépenses de gestion augmentent de 1,197 M€, soit +8,27% par rapport à 2021.

Les postes qui affichent une hausse sont :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : elles représentent 87 % des dépenses de gestion, avec une hausse de 5,57% (+0,717 M€) du fait principalement d'une augmentation de la facture énergétique (+0,834 M€ pour l'électricité et +0,065 M€ pour le gaz).
- les charges exceptionnelles (chapitre 67) hors subventions (+0,952 M€) : il s'agit notamment de régularisations de recettes rattachées mais non titrées en 2022 concernant d'une part la « clause de sauvegarde » pour faire face à la crise du COVID-19 pour 0,234 M€ et, d'autre part, le Protocole en matière de dette conclu en 2009 avec la banque RBS (jugement favorable à la Ville en 2018 pour l'application du taux légal) pour 0,654 M€.

L'impact de ces augmentations est réduit par la baisse :

- des crédits sur le poste « atténuations de produits » (chapitre 014) de 0,274 M€, suite à des restitutions de fiscalité à l'État en 2021 pour 0,306 M€ minorées par une augmentation du Fonds de Péréquation de Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) de 0,032 M€.
- des provisions pour dépréciations d'éléments d'actifs (chapitre 68), qui n'ont pas fait l'objet de revalorisation en 2022, soit -0,170 M€,
- des autres charges de gestion courante (chapitre 65) hors subventions de 0,028 M€.

- **Les frais financiers**

Les frais financiers connaissent une progression de 3,211 M€, soit +57,47% en raison de l'exécution de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 20 avril 2022 concernant le Protocole conclu avec la banque RBS devenue NatWest Markets Plc.

- **Les subventions versées**

La subvention au CCAS revient à son montant d'avant la période de crise sanitaire et les subventions aux associations restent à l'identique de 2021.

## 2.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement

(en M€)	CA 2021	CA 2022	Évolutions	
Fiscalité	44,485	47,311	2,826	6,35%
Intercommunalité	14,546	14,831	0,285	1,96%
Dotations de l'État	5,089	5,274	0,185	3,63%
Produits de gestion	4,080	4,057	-0,023	-0,57%
Produits financiers	1,378	2,755	1,378	100,00%
Participations reçues	1,695	2,636	0,941	55,52%
	<b>71,274</b>	<b>76,864</b>	<b>5,591</b>	<b>7,84%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs) sont supérieures de 5,591 M€ à celles constatées au CA 2021. Elles progressent de 7,84%.

Leur de taux de réalisation est de 97,24% avec des évolutions différenciées entre 83,53% et 99,45% selon les postes.

### • La fiscalité

Ce poste, qui exclut pour les besoins de l'analyse l'Attribution de Compensation et le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), augmente de 2,826 M€ (soit 6,35 %) par rapport à 2021 avec des évolutions différenciées selon la nature de l'imposition :

- **Les impositions directes** : le produit des impositions de taxes foncières bâti et non bâti ainsi que de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires y compris les rôles supplémentaires s'établit à 41,076 M€ en 2022 contre 39,061 M€ en 2021, soit une hausse de 5,16%.

Hormis les rôles supplémentaires qui ont généré une recette de 0,337 M€ en 2022 contre 0,096 M€ l'année précédente, l'augmentation est de 4,55%.

Cette évolution est due à la croissance des bases d'imposition de 4,38% pour le foncier bâti, 2,70% pour le foncier non bâti et 4,75% pour la TH sur les résidences secondaires.

L'actualisation forfaitaire pour 2022 de 3,4% constatée entre novembre 2020 et novembre 2021 explique en grande partie cette tendance.

Les taux d'imposition restent inchangés et n'ont donc pas d'impact sur la hausse du produit fiscal.

- **La Taxe Communale sur le Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)** : elle s'élève à 1,009 M€, soit en légère baisse de 2,1 %,

- **Les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO)** : perçus par l'Etat et reversés à la Ville, ils continuent de progresser malgré la crise économique et monétaire pour dépasser les 3 M€ à 3,036 M€ contre 2,954 M€ en 2021.
- **La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)** : elle vise à taxer les afficheurs de supports publicitaires, d'enseignes et de préenseignes dans le cadre du Règlement Locale de Publicité (RLP). En constante augmentation ces dernières années dans une démarche d'optimisation des recettes, son produit atteint 1,193 M€ en 2022 contre 1,016 M€ en 2021, soit +17,48 %.
- **La taxe de droit de place** : son produit passe de 0.195 M€ à 0,393 M€.
- **La taxe sur les pylônes** : elle est en hausse de 2,55% et passe à 45 373 €.
- **La taxe sur les terrains constructibles** : le montant perçu en 2022 s'élève à 0,558 M€ contre 0,185 M€ en 2021.

- **Les recettes en provenance de la Métropole**

Elles sont globalement en hausse de 0,285 M€ soit 1,96% et se déclinent comme suit :

- **l'attribution de compensation** : en l'absence de transferts de charges entre 2021 et 2022, celle-ci reste inchangée à 12,762 M€,
- **les conventions de gestion** : elles sont au nombre de cinq (convention de mutualisation, convention Tramway, convention de gestion ZAE, Abris de voyageurs, Aires et Parcs de stationnement) pour un montant total en 2022 de 1,276 M€ contre 0,993 M€ en 2021, une variation conditionnée par la production des justificatifs de dépenses en fonction des interventions de la Ville,
- **le FPIC** : son produit de 0,702 M€ est quasiment stable par rapport à 2021 où il affichait un montant de 0,695 M€.
- **la dette récupérable en intérêts** : la Métropole rembourse la quote-part de dette liée aux transferts de charges vers l'EPCI pour lesquels les emprunts de la Ville n'ont pu être également transférés. Selon l'échéancier, le remboursement en 2022 est de 0,091 M€ contre 0,096 M€ en 2021.

- **Les dotations de l'État**

Elles s'établissent à 5,274 M€, en hausse de 3,63% par rapport à 2021 mais elles varient de manière différenciée selon qu'il s'agisse :

- **de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** limitée à 0,81% d'évolution :

(en M€)	CA 2021	CA 2022	Évolutions	
<b>Dotation forfaitaire</b>	2,552	2,498	-0,054	-2,12%
<b>Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale</b>	1,048	1,110	0,062	5,96%
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	0,378	0,402	0,024	6,30%
	<b>3,978</b>	<b>4,010</b>	<b>0,032</b>	<b>0,81%</b>

- **du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** qui croît de 0,046 M€ à 0,111 M€,
- **des autres dotations et compensations** qui totalisent 1,153 M€ en 2022 contre 1,066 M€ en 2021 du fait d'un versement plus important de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières (+0,042 M€) et de la dotation pour les titres sécurisés (+0,037 M€).

- **Les produits de gestion**

Ils regroupent les recettes constatées sur le chapitre 70 (hors les conventions de gestion avec la Métropole), sur les chapitres 75, 77 (hors cessions d'actifs), 78 et 013.

Ils reculent de 0,57% par rapport à 2021 pour s'établir à 4,057 M€.

- **Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)** sont en hausse de près de 10% du fait de l'attractivité de l'offre municipale en matière de culture, de loisirs et dans le domaine social. Ils représentent 64% des produits de gestion et s'élèvent à 2,615 M€.
- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**, d'un montant de 0,489 € concernant essentiellement des loyers, diminuent de 0,046 M€.
- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)** non compris les cessions d'actifs évoluent de +13,56% pour s'établir à 0,363 M€. Ce poste évolue notamment en fonction des remboursements divers et exceptionnels propres à chaque exercice à l'instar du remboursement de la cotisation de l'association Marseille Provence Culture dans le cadre de la préparation des JO 2024 de 0,050 M€.
- **Les reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78)** enregistrent les reprises de provisions en 2022 de 0,050 M€ pour financer les créances admises en non-valeur et l'extinction de créances sur l'exercice.
- **Les atténuations de charges (chapitre 013)** reculent de 36,35%

- **Les produits financiers**

Le montant des produits financiers (hors dette récupérable remboursée par la Métropole) en 2022 est le double de celui de 2021 par la prise en compte du jugement RBS dans sa partie favorable à la Ville.

- **Les participations reçues**

Elles s'élèvent à 2,636 M€, en hausse de 0,941 M€, soit +55,52%. Cette tendance se vérifie pour l'ensemble des partenaires de la Ville qui finance des projets en fonctionnement.

- L'Etat apporte son concours à hauteur de 0,078 M€ en 2022, supérieur à celui de 2021 grâce à sa participation pour la Maison France Services récemment créée.

- La Région participe à hauteur de 0,110 M€ en 2022 notamment en remboursant la fréquentation des équipements sportifs de la Ville par les lycées, une recette en augmentation sur l'exercice. Elle subventionne également l'évènement Grains de Sel.
- Le Département apporte un soutien financier à la Ville en 2022 de 0,273 M€, bien supérieur à celui de 2021 grâce à une subvention de 0,151 M€ à vocation culturelle.
- Les autres organismes, dont le financement s'élève à 2,176 M€, font référence à 98% à la Caisse d'Allocations Familiales qui affiche des recettes plus importantes en 2022 qu'en 2021.

## 2.2 L'évolution de la section d'investissement

### 2.2.1 Les dépenses réelles d'investissement

(en M€)	CA 2021	CA 2022	Évolutions	
Dépenses d'équipement	7,649	6,007	-1,642	-21,47%
Remboursement de la dette en capital	8,895	9,270	0,374	4,21%
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,714	0,355	-0,358	-50,22%
Divers	0,000	0,009	0,009	-
	<b>17,258</b>	<b>15,641</b>	<b>-1,618</b>	<b>-9,37%</b>
<i>Avec travaux en régie</i>	17,554	15,883	-1,671	-9,52%

Les dépenses réelles de fonctionnement reculent de 9,37% du fait de l'évolution des dépenses d'équipement.

Leur taux de réalisation est de 79,47% du fait du glissement sur l'exercice 2023 de 3 M€ de crédits engagés faisant l'objet de restes à réaliser.

- **Les dépenses d'équipement**

Ces dépenses diminuent de 1,642 M€ par rapport à 2021.

Adossé à un Plan Pluriannuel d'Investissement, ce poste fluctue d'une année à l'autre en fonction de l'avancement des chantiers (cf. les réalisations par programme ci-dessous).

(En M€)			Montants votés	Réalisés antérieurs 2022	Réalisés 2022	Total réalisés
Libellés des autorisations de programme						
2016	PRO 01-2016	Aménagement centre-ville	6,885	6,241	0,435	6,676
2016	PRO 02-2016	Aménagement des quartiers	2,219	2,211	0,002	2,213
2016	PRO 03-2016	Création Pôle éducatif	0,201	0,153	0,048	0,201
2016	PRO 04-2016	Equipements sportifs	3,417	3,384	0,032	3,416
2016	PRO 05-2016	Modernisation Pôle universitaire	3,392	3,102	0,185	3,287
2016	PRO 06-2016	Réhabilitation du patrimoine	3,436	2,998	0,389	3,387
2016	PRO 07-2016	Plan rénovation écoles	2,546	2,510	0,035	2,545
2016	PRO 08-2016	Réalisation Plan numérique	0,297	0,254	0,043	0,297
2016	PRO 09-2016	Réhabilitation centre ancien	0,609	0,609	-	0,609
2016	PRO 10-2016	Requalification urbaine	2,582	2,512	0,070	2,582
2016	PRO 11-2016	Video-protection	1,802	1,699	0,077	1,776
2016	PRO 12-2016	Travaux de proximité	3,296	3,223	0,064	3,287
2016	PRO 13-2016	Travaux récurrents et matériels techniques	3,542	3,317	0,209	3,526
2016	PRO 14-2016	Matériels et informatique	3,554	3,118	0,353	3,470
2017	PRO 01-2017	Aménagement cimetières	0,468	0,450	0,018	0,468
2017	PRO 02-2017	Restauration patrimoine	0,324	0,147	0,070	0,217
2018	PRO 01-2018	Travaux de grosses réparations	0,674	0,639	0,035	0,673
<b>sous-total</b>			<b>39,244</b>	<b>36,564</b>	<b>2,066</b>	<b>38,630</b>
2022	1	Rénovation et aménagement du patrimoine bâti existant	1,614		0,584	0,584
2022	2	Modernisation et aménagement durable de l'espace public	0,990		0,863	0,863
2022	3	Rénovation énergétique	1,472		0,793	0,793
2022	4	Ville et bâtiments intelligents et numériques	0,642		0,382	0,382
2022	5	Actions et acquisitions foncières	0,895		0,853	0,853
2022	6	Gestion du Parc véhicules et moyens techniques des services	0,797		0,396	0,396
2022	7	Protection de l'espace public	0,221		0,070	0,070
2022	8	Equipements nouveaux	0,294		-	-
<b>sous-total</b>			<b>6,923</b>		<b>3,941</b>	<b>3,941</b>
<b>TOTAL</b>			<b>46,167</b>	<b>36,564</b>	<b>6,007</b>	<b>42,572</b>

**Les investissements de la Ville d'Aubagne s'incrivent dans une approche écologique déclinée au sein de chaque projet par la recherche d'économie d'énergie, le respect de l'environnement et la réduction de l'empreinte carbone .**

Les principales opérations engagées sur l'exercice 2022 sont les suivantes :

➤ **N° 1/ 2022 : RÉNOVATION AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT**

• **N° 1.1 RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT – ÉCOLES**

- **Études techniques** diverses et publications pour les bâtiments scolaires,
- **Travaux d'aménagement/agencement** de l'école maternelle de la Tourtelle (dédoublément d'une salle de classe compris désamiantage et rénovation sol, mur et électricité de la salle d'activités),
- **Travaux de remplacement de rideaux** dans les salles de classes,

- **Plan de rénovation de l'école Paul Eluard** : travaux de sécurisation et remplacement complet d'une toiture (tranche 1 de 2022),
- **Travaux de sécurité dans les écoles** :  
**École Nelson Mandela** : travaux de recherche de fuite et réparation réseau du système de chauffage,  
**École Camp Major 1** : travaux de remplacement de la couverture et rénovation de la salle de restaurant (phases 1 et 2).
- **N° 1.2 RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**
- **Études techniques** diverses et publications sur équipements sportifs, concernant un diagnostic pour la rénovation et la construction de courts couverts au Tennis club d'Aubagne et un diagnostic amiante avant travaux des gymnases Mesonès et Charrel,
- **Piscine Alain Bernard** : travaux de remplacement de la chaîne de filtration du bassin de nage,
- **Boulodrome de Beaudinard** : travaux de mise en place d'une clôture brise vue,
- **Gymnase Mesonès** : travaux sur détenteur.
- **N° 1.3 RENOVATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE BATI EXISTANT – EQUIPEMENTS CULTURELS**
- **Conservatoire** : diagnostic amiante avant travaux,
- **Église Saint-Pierre-les-Aubagnes** : travaux de rénovation électrique.
- **N° 1.4 RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT – AUTRES BÂTIMENTS**
- **Études diverses** et publications dans les bâtiments communaux,
- **Travaux d'étanchéité / isolation** des bâtiments communaux : toiture terrasse à l'école élémentaire Pin vert (315m<sup>2</sup>),
- **Travaux d'installation de service/aménagement** du Pôle Sénior,
- **Travaux de mise en sécurité** des bâtiments au niveau de l'école élémentaire Beaudinard, du kiosque Amaryllis, de l'Hôtel de Ville et de la Maison France Service,
- **Travaux d'accessibilité** dans les bâtiments au niveau des sanitaires de l'école Camp Major, selon calendrier Ad'AP et des sanitaires de la Mairie Annexe,
- **Travaux d'accessibilité** cheminements piéton : devant l'école Mermoz, le Pôle Sénior et divers trottoirs sur l'espace public,
- **Création d'un hôtel de Police Municipale** (tranche 1 de 2022).
- **N° 2/2022 : MODERNISATION AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE PUBLIC**
- **N° 2.1 RÉNOVATION ET SÉCURISATION DE LA VOIRIE ET PLACES**
- **Divers travaux de voirie** en centre-ville : mises aux normes de ralentisseurs, enrobés chaussée et trottoirs, enrobés Chemin des Espillières, tranchée pour la fibre, réfection

du réseau stade Mesonès, affaissement Cours Voltaire et Rue Ruer, cheminement piéton quartier des Vaux, aménagement de la Place Joseph Rau,

- Rénovation complète Rue de la République et Boulevard Jean Jaurès,
- Sécurisation des passerelles.

- **N° 2.3 AMÉNAGEMENT DES CIMETIÈRES**

- Agrandissement et aménagement paysager du Cimetière de Fenestrelles,
- Rénovation des caveaux,
- Réhabilitation du monument aux morts et du columbarium des Passons.

- **N° 2.4 AMÉNAGEMENT ET CRÉATION PARCS ET JARDINS**

- Aménagement de pieds d'arbres à l'école Mandela, amélioration du réseau d'arrosage et débroussaillage des parcelles communales faisant l'objet d'OLD (Obligations Légales de Débroussaillage).

➤ **N° 3/2022 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

- **N° 3.1 ECLAIRAGE PUBLIC**

- **CREM** vandalisme G3,
- **CREM** travaux neufs d'éclairage G4
- 

- **N° 3.2 CHAUFFAGE**

- **Marché d'exploitation des installations de génie climatique,**
- **Études AMO** Décret tertiaire et publication,
- **École Nelson Mandela** : Travaux de remplacement du système de chauffage.

➤ **N° 4/2022 : VILLE ET BÂTIMENTS INTELLIGENTS ET NUMÉRIQUES**

- **Plan numérique écoles** avec l'acquisition de vidéo projecteurs, ordinateurs portables et composants réseaux et des prestations en matière de câblage.
- **Matériel et licences informatiques :**
  - Maintenance et évolution des réseaux informatiques,
  - Maintenance et renouvellement du parc informatique et téléphonie fixe et mobile,
  - Licences informatiques,
  - Renouvellement solution piscine (matériel + logiciel + portail usager),
  - Acquisition logiciel gestion des archives,
  - Acquisition logiciel publication dématérialisée des actes réglementaires,
  - Passage à la M57,
  - Audit sécurité.



➤ **N° 5/2022 : ACTIONS ET ACQUISITIONS FONCIÈRES**

- Acquisition du site SAFER Camp de Lambert et frais d'actes 1<sup>ère</sup> quotité,
- Acquisition du bail commercial et frais d'actes 8 Cours Barthélémy.

➤ **N° 6/2022 : GESTION DU PARC VÉHICULE ET MOYENS TECHNIQUES DES SERVICES**

- Équipements Police Municipale (VTT, armes, radios...),
- Achats de 3 véhicules utilitaires d'occasion,
- Gros équipements pour les véhicules parc auto,
- Matériels entretien bâtiments, gymnases, voirie,
- Équipements Direction Services à la Population,
- Équipements santé sécurité,
- Équipements protection Covid,
- Conditionnement archives,
- Équipements Sécurité Civile (Défibrillateurs, mannequins d'entraînement...),
- Équipements Service Evènementiel,
- Équipements Direction de l'Enfance,
- Équipements Direction de l'Education,
- Instruments de musique pour le Conservatoire,
- Achats de livres, DVD pour la Médiathèque,
- Aménagement cuisine Maison du Bel Age.

➤ **N° 7/ 2022 : PROTECTION DE L'ESPACE PUBLIC**

- Extension du réseau vidéoprotection,
- Remplacement pour obsolescence de caméras de vidéoprotection.

➤ **N° 8/ 2022 : ÉQUIPEMENTS NOUVEAUX**

- **Extension de la crèche de la Garenne** : études de diagnostic énergétique et amiante avant travaux, publication, Mission de Maîtrise d'Œuvre.
- **Création du Pôle Éducatif des Passons** Mission de Maîtrise d'Œuvre pour le projet : Phase APS.

- **Le remboursement de la dette en capital**

Il s'élève à 9,270 M€ en 2022 contre 8,895 M€ en hausse de 0,374 M€.

Le désendettement pour 2022 s'élève à 3,470 M€.

La Ville continue à emprunter en fonction de ses capacités financières pour financer ses investissements.

- **Les opérations sous mandat ou pour compte de tiers**

Elles concernent d'une part, la convention avec la Métropole dite TTMO (Transfert Temporaire de Maîtrise d'Œuvre) et d'autre part, les dépenses de travaux sur des logements frappés de péril.

Ce poste est en baisse de plus de 50% du fait d'un glissement de la réalisation de la convention de gestion sur l'exercice 2023, matérialisé par des engagements reportés.

- **Divers**

Il s'agit de constater en 2022, une régularisation sur la perception de la taxe d'aménagement pour 0,006 M€ et un dépôt de garantie pour un bail commercial de 0,003 M€.

## 2.2.2 Les recettes réelles d'investissement

(en M€)	CA 2021	CA 2022	Évolutions	
<b>Emprunt</b>	5,200	5,800	0,600	11,54%
<b>Subventions d'investissement</b>	4,543	2,948	-1,595	-35,12%
<b>Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)</b>	1,846	1,572	-0,274	-14,83%
<b>Opérations sous mandat ou pour tiers</b>	0,794	0,635	-0,159	-19,99%
<b>Cessions d'actifs</b>	1,593	0,072	-1,520	-95,48%
<b>Dette récupérable en capital</b>	0,176	0,172	-0,004	-2,11%
	<b>14,151</b>	<b>11,199</b>	<b>-2,952</b>	<b>-20,86%</b>

Leur taux de réalisation est de 64,48% (hors dotation en réserve ou 1068) car 7,108 M€ de crédits font l'objet de reports dont 5,2 M€ de cessions d'actifs qui devraient être encaissées en 2023.

- **L'emprunt**

Le besoin en emprunt déterminé au BP 2022 a donné lieu à la passation de deux contrats :

5 M€ souscrit auprès de SIENNA AM France et 0,8 M€ auprès du Crédit Mutuel Méditerranéen.

En hausse de 0,600 M€ par rapport à 2021, il compense partiellement la baisse des subventions encaissées sur l'exercice.

- **Les subventions d'investissement**

Globalement, ce poste recule de 1,595 M€, soit -35,12%, détaillé comme suit :

<i>(en M€)</i>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Évolutions</b>	
<b>État</b>	0,355	0,282	-0,073	-20,57%
<b>Région</b>	0,086	0,074	-0,013	-14,83%
<b>Département</b>	3,780	2,046	-1,734	-45,87%
<b>Divers</b>	0,003	0,001	-0,001	-45,65%
<b>Amendes de police</b>	0,318	0,544	0,226	70,91%
	<b>4,543</b>	<b>2,948</b>	<b>-1,595</b>	<b>-35,12%</b>

- **L'État** : les subventions obtenues en 2022 concernent le programme « Ville intelligente et numérique » pour 0,181 M€ et l'accessibilité PMR, à hauteur de 0,100 M€.
- **La Région** : tant en 2021 qu'en 2022, la participation de la Région est destinée au financement de la modernisation du Pôle universitaire SATIS.
- **Le Département** : en octobre 2022, la Ville contracte avec le Département des Bouches-du-Rhône un nouveau Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) pour la période 2022-2025. La mise en œuvre de la tranche 2022 de ce CDDA n'a pas permis de déposer un grand nombre de dossiers sur la plateforme du Conseil Départemental. Seule l'acquisition du Camp Lambert a généré un versement partiel de 0,432 M€ toutefois 1,529 M€ font l'objet de restes à réaliser.

Le Département reste le principal partenaire de la Ville avec 85% des subventions d'investissement versées (hors amendes de police).

- **Les amendes de police** : le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est reversé par l'Etat en fonction des contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de la Commune. En 2022, il est en hausse dû au retour à la normale des flux de circulation qui avaient été considérablement réduits lors des périodes de confinement (le produit 2021 reflétant les amendes dressées en 2020).

- **Les dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)**

- La Ville d'Aubagne perçoit le **FCTVA** sur les dépenses d'équipement éligibles à ce fonds au CA N-2. Le montant constaté en 2022 s'élève à 1,130 M€ contre 0,963 M€ l'année précédente.

- La **taxe d'aménagement** est due généralement à la suite d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable de travaux). Elle sert à financer les équipements publics (voirie, école...). Elle est reversée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 0,441 M€ en 2022, en diminution de moitié par rapport à 2021.

- **Les opérations sous mandat ou pour compte de tiers**

Elles enregistrent les remboursements par la Métropole Aix-Marseille-Provence (pour la convention TTMO) ou par les tiers (dans le cadre des travaux d'urgence) des dépenses effectuées par la Commune (cf. 2.2.1).

- **Les cessions d'actifs**

En 2021, la Ville d'Aubagne a fait plusieurs opérations de cessions dont trois entre 0,500 et 0,582 M€ qui portent le montant total constaté au CA 2021 à 1,593 M€.

En 2022, les cessions représentent 0,072 M€.

- **La dette récupérable en capital**

Il s'agit de la quote-part de dette en capital remboursée par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre des transferts de charge. Selon l'échéancier, le remboursement en 2022 est de 0,172 M€ contre 0,176 M€ en 2021 (cf. 2.1.2 pour la dette récupérable en intérêts).